

N3203

MANUTENTION PORTUAIRE

Autres emplois décrits

- Acconier / Acconière de l'armée
- Arrimeur largueur / Arrimeuse largueuse de l'armée
- Chef d'équipe de manutention portuaire
- Chef de quai manutention portuaire
- Commis / Commise de quai portuaire
- Élingueur / Élingueuse
- Empoteur/dépoteur / Empoteuse/dépoteuse
- Ouvrier / Ouvrière de manutention portuaire
- Ouvrier / Ouvrière docker
- Ouvrier portuaire calier / Ouvrière portuaire calière
- Ouvrier portuaire débardeur / Ouvrière portuaire débardeuse
- Ouvrier portuaire grimpeur / Ouvrière portuaire grimpeuse
- Ouvrier portuaire saisisseur / Ouvrière portuaire saisisseuse
- Ouvrier portuaire signaleur / Ouvrière portuaire signaleuse
- Pointeur / Pointeuse portuaire

Définition

- Réalise des opérations de manutention portuaire de transbordement de cargaison (vrac, hydrocarbures, marchandises, conteneurs, ...) à bord de bateaux (navire de mer, barge, ...) ou à quai (train, camion, ...), manuellement, ou à l'aide d'engins de manutention à conducteur autoporté (chariot élévateur, ...) ou de véhicules lourds (cavalier, remorque porte-conteneur, ...), selon la réglementation portuaire et les règles de sécurité.
- Peut coordonner l'activité d'une équipe.

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) peuvent être requis.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Une bonne condition physique est requise.

La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) peut être demandée.

Certifications et diplômes :

- Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
- Conduite d'un chariot-élévateur frontal
- Conduite d'un chariot-élévateur latéral
- Conduite de chariot cavalier
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - Depuis le 01/01/2020
- Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
- Formation Continue Obligatoire (FCO)
- Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - Depuis le 01/01/2020
- Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020

Compétences

Savoir-faire

Construction	Installer et vérifier les équipements d'accès aux bateaux (rampes, échelle de coupée et passerelle)
Maintenance, Réparation	<p>Entretien un équipement, une machine, une installation</p> <p>Réaliser une opération de maintenance</p> <p>Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local</p>

Prévention des risques	Réaliser des interventions de sécurité
Gestion des stocks	Réceptionner des produits, des matières premières, vérifier la conformité d'une livraison Manipuler un engin de manutention ou de chantier Charger, décharger, manutentionner des produits Conditionner des produits
Transport	Sélectionner et positionner le matériel et les élingues, treuils, ... selon la nature de la cargaison
Gestion administrative	Renseigner des supports de suivi d'activité
Management	Animer, coordonner une équipe
Organisation	Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)

Savoir-être professionnels

Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
Faire preuve de rigueur et de précision

Savoirs

Domaines d'expertise	Conduite d'un camion cabestan Conduite d'un tracteur à sellette Gestes et postures de manutention Appréciation de charge Interprétation de signaux
Normes et procédés	Modalités de chargement/déchargement de marchandises Organisation et fonctionnement de la zone portuaire (plan de circulation, zones de stockage, ...) Procédures d'entretien d'engins de manutention Règles de sécurité portuaire Réglementation liée à la conduite d'engins de manutention Règles de sécurité liées aux produits dangereux Bon de livraison

Produits, outils et matières

Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable, ...)

Utilisation d'outils de radiocommunication

Utilisation d'une grue de navire

Utilisation d'une remorque porte-conteneur

Utilisation de matériel de levage

Caractéristiques des engins de levage

Contextes de travail



Conditions de travail et risques professionnels

En grande hauteur

En zone frigorifique

Port d'équipement de protection (EPI, casque...)

Port et manipulation de charges lourdes



Horaires et durée du travail

Travail de nuit

Travail en horaires décalés

Travail le week-end

Secteurs d'activité

• Logistique et transport